

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
07 octobre 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Pascal RAYNAUD, Patricia RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Annie WEGRZYN

Excusés : Laurent BRUN, Stéphane HERAULT,

Pouvoirs : Laurent BRUN à Franck VALETTE, Stéphane HERAULT à Pascal RAYNAUD

Secrétaire de séance : Pascal RAYNAUD

Vente de la parcelle communale ZI 89 – Lotissement « Du Cheval Blanc » N°39/2024

Monsieur le premier adjoint informe qu'il est nécessaire pour rédiger l'acte administratif de vente de réactualiser la délibération N°71/2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP),

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour une commune de moins de 2000 habitants de consulter le service des Domaines préalablement à une vente (article L2241-1 du CGCT).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jacques DUMONT et Madame Yolande DUMONT souhaitent acquérir la parcelle de terrain de droit privé, cadastrée ZI 89 situé au lotissement « Du Cheval Blanc » d'une surface totale actuelle de 704 m², appartenant à la Commune de Tronget.

Cette parcelle fait partie des lots défini dans cette zone à lotir mais n'est pas de nature à recevoir une construction du fait de son enclavement, la nature du terrain très meuble et la présence d'une ligne électrique aérienne. Aussi, le bureau municipal propose de céder à M. et Mme DUMONT cette parcelle dans les conditions habituelles concernant ce type de terrains.

M. Jean-Marc DUMONT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **d'accepter de vendre la parcelle communale ZI 89 située au lotissement « Du Cheval Blanc » à Monsieur Jacques DUMONT et Madame Yolande DUMONT ;**
- **fixe le prix de vente à 1 € le m², soit un prix total de vente de 704€ ;**
- **dit que la surface de la parcelle est déjà borné ;**
- **dit que la vente se fera par acte administratif ;**

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 003-210302923-20241023-DEL20241015_39-DE

S²LO

- autorise Pascal RAYNAUD, 1^{er} Adjoint à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTE POUR : 13

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le 23/10/2024

et publié le 23/10/2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 22/10/2024

Le Maire,

Jean-Marc DUMONT

